Flacon

GROUPE	4	INSECTICIDE

ALIAS® 240 SC Insecticide systémique

AGRICOLE
Suspension

GARANTIE : Imidaclopride..... 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,1% à titre d'agent de conservation

N^{o} D'HOMOLOGATION 28475 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION

POISON

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 litre, 3,785 litres

Makhteshim Agan of North America Inc.
4515, Falls of Neuse Road, bureau 300
Raleigh (NC) 27609
1-866-626-2462

MISES EN GARDE :
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Les opérateurs antiparasitaires et autres préposés à la manutention doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussures et des chaussettes. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Ce produit ne contient aucun colorant. Il faut ajouter un colorant approprié lorsque le produit est appliqué sur des plantons. La réglementation relative à la *Loi sur les semences* doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit comme traitement de semences.

Système de transfert : Contenants de plus de 18 litres : Utiliser un système de transfert fermé qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :
Empêcher le produit de s'infiltrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs et autres systèmes aquatiques. Ne pas contaminer les plans d'eau au moment de l'élimination des eaux de rinçage de l'équipement. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ni le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans les zones à traiter. Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ce produit est toxique pour les oiseaux. Éliminer tout excès de produit et tout planton traité déversé en les recouvrant de terre ou en les incorporant au sol. Les plantons qui restent doivent être semés en double autour de la tournière, ou enterrés loin des sources d'eau, tels que les lacs, les cours d'eau, les étangs ou autre systèmes aquatiques. Appliquer ce produit conformément au mode d'emploi sur l'étiquette seulement.

PREMIERS SOINS :
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever

tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter la victime selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec, et de façon à empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais, et aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée.

ÉLIMINATION : Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

CONTENANT RECYCLABLE : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Brochure

GROUPE	4	INSECTICIDE

ALIAS® 240 SC Insecticide systémique

AGRICOLE
Suspension

GARANTIE : Imidaclopride..... 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,1 % à titre d'agent de conservation

N^{o} D'HOMOLOGATION. 28475 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION

POISON

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 litre, 3,785 litres

Makhteshim Agan of North America Inc.
4515, Falls of Neuse Road, bureau 300
Raleigh (NC) 27609
1-866-626-2462

MODE D'EMPLOI :
Lire tout le MODE D'EMPLOI avant d'utiliser l'insecticide systémique ALIAS 240 SC.
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.
Ne pas appliquer le produit lorsque la vitesse du vent dépasse 12 à 15 km à l'heure.
Ne pas appliquer le produit ou planter les plantons traités à moins de 15 mètres d'une tête de puits ou de systèmes aquatiques, notamment les marais, les étangs, les fossés, les cours d'eau, les lacs, etc.
Dans le cas d'un pulvérisateur à jet porté, ne pas appliquer le produit à moins de 40 mètres d'une tête de puits ou d'un système aquatique, notamment les marais, les étangs, les fossés, les cours d'eau, les lacs, etc.
Ne pas appliquer sur les terrains présentant un risque de ruissellement de l'eau de surface vers les systèmes aquatiques.
Ne pas appliquer le produit ou planter les plantons traités lorsqu'il y a risque de pluviosité forte dans les 48 heures.
Ne pas préparer la bouillie, ni remplir ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 30 mètres d'une tête de puits ou des systèmes aquatiques.
Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit.
Ne pas retourner dans les zones traitées dans les 24 heures suivant l'application foliaire de l'insecticide systémique ALIAS 240 SC.
Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. Lorsqu'il est utilisé dans les endroits où les sols sont perméables, l'insecticide systémique ALIAS 240 SC risque de contaminer l'eau souterraine, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :
Pour préparer la bouillie à pulvériser, verser une partie de la quantité d'eau nécessaire dans le réservoir et, en agitant, verser l'insecticide systémique ALIAS 240 SC. Remplir ensuite le réservoir avec le reste de l'eau nécessaire. La bouillie doit être constamment agitée pendant le mélange et l'application.

CULTURES DE ROTATION :
Dans les endroits traités, on peut semer toute culture mentionnée sur une étiquette d'imidaclopride ou toute culture pouvant tolérer le principe actif, DÈS QU'IL EST POSSIBLE DE LE FAIRE APRÈS LE DERNIER TRAITEMENT. La rotation aux céréales (blé, orge, avoine) est permise après un intervalle d'au moins 30 jours entre le dernier traitement avec l'insecticide systémique ALIAS 240 SC et le semis. La rotation aux pois et aux haricots (y compris les féveroles, le soya, les haricots adzuki, les haricots mungo, les haricots de Lima, les haricots d'Espagne, les haricots secs et les haricots mange-tout) est également permise après un intervalle d'au moins 9 mois entre le dernier traitement et le semis. Aucune autre culture de rotation destinée à l'alimentation humaine ou animale ne peut être semée moins de 12 mois après le dernier traitement. Les engrais verts et autres cultures de couverture non destinées à l'alimentation humaine ou animale peuvent être semés en rotation tout de suite après le traitement. Ne pas utiliser ces cultures de couverture comme fourrage ni les récolter pour l'alimentation humaine ou animale. L'imidaclopride est rémanent et comporte des risques élevés d'effet résiduel; il n'est pas recommandé d'utiliser ce produit dans les champs traités avec l'insecticide systémique ALIAS 240 SC pendant la saison précédente.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Gestion de la résistance, insecticide systémique ALIAS 240 SC, insecticide du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide systémique ALIAS 240 SC et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide systémique ALIAS 240 SC ou les insecticides du même groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Avant d'appliquer l'insecticide systémique ALIAS 240 SC, identifier correctement l'insecte ravageur et s'assurer de respecter les seuils économiques et agronomiques recommandés par les spécialistes provinciaux de la lutte intégrée.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Makhteshim Agan of North America Inc. au 1-919-256-9305 ou à www.manainc.com.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION :
C'est l'interaction de nombreux facteurs ayant trait à l'équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. L'opérateur antiparasitaire a la responsabilité de considérer tous ces facteurs lorsqu'il prend des décisions relatives à la pulvérisation. C'EST L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE QUI DOIT VEILLER À ÉVITER LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION. Le fait d'éviter les épandages lorsque le vent souffle en direction d'une zone aquatique peut réduire le risque d'une exposition des zones aquatiques écologiquement fragiles.

RESTRICTIONS DURANT LES INVERSIONS DE TEMPÉRATURES : Ne procéder à aucun épandage lors des inversions de températures, car le risque de dérive est alors élevé. Les inversions de températures limitent le mélange d'air vertical, si bien que les petites gouttelettes suspendues restent à proximité du sol et se déplacent latéralement dans un nuage concentré. Les inversions de températures se caractérisent par une hausse des températures en altitude et sont fréquentes les nuits où le couvert nuageux est limité et par vent nul ou léger. Elles commencent à

se manifester au coucher du soleil et se poursuivent souvent jusqu'au lendemain matin. Un brouillard au sol peut en déterminer la présence; toutefois, en l'absence de brouillard, on peut reconnaître les inversions par le mouvement de la fumée à partir du sol. La fumée qui forme des couches et se déplace latéralement dans un nuage concentré (par temps peu venteux) indique une inversion, tandis que la fumée qui se déplace en hauteur et se dissipe rapidement indique un bon mélange vertical.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA PULVÉRISATION PNEUMATIQUE (À JET PORTÉ) DANS LES VERGERS :

Les pulvérisateurs pneumatiques projettent des gouttelettes dans le couvert végétal des arbres et buissons par le biais d'un jet d'air dirigé radialement ou latéralement. Il importe donc de suivre les pratiques de gestion de la dérive suivantes :

- Régler les déflecteurs et les systèmes de visée de sorte que le jet soit dirigé uniquement vers l'intérieur du couvert végétal.
- Bloquer les buses orientées vers le haut en l'absence de couvert végétal.
- N'utiliser que le volume d'air suffisant pour pénétrer le couvert végétal et obtenir une bonne couverture.
- Faire en sorte que la pulvérisation ne dépasse pas les limites de la zone cultivée (p. ex., désactiver le pulvérisateur lors des virages aux extrémités des rangs).
- Lors de l'épandage dans les rangs extérieurs, ne pulvériser qu'en direction du verger.

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
Pomme de terre	Doryphore de la pomme de terre, pucerons (y compris les pucerons verts du pêcher, les pucerons du nerprun, les pucerons de la digitale et les pucerons de la pomme de terre), cicadelle de la pomme de terre, altise de la pomme de terre	Application au sol 7,5 à 12 mL par 100 m de rang ou 850 mL à 1,3 L par hectare (selon un espacement de 90 cm entre les rangs)	• Traiter en bandes étroites dans le sillon. Pour de meilleurs résultats, orienter la pulvérisation vers les plantons ou les pommes de terre de semence dans le sillon. • La durée de la suppression peut varier selon le climat et les conditions du sol. On recommande la dose supérieure lorsqu'une suppression prolongée est nécessaire. • Ne pas effectuer plus d'une application au sol par saison. • Ne pas effectuer une application foliaire après une application au sol. • L'insecticide systémique ALIAS 240 SC assurer une suppression prolongée des pucerons et de la cicadelle de la pomme de terre. • L'insecticide systémique ALIAS 240 SC contribue à la répression des altises de la pomme de terre adultes hivernantes au début de la saison. • Inspecter souvent les champs de pommes de terre, surtout durant la période la plus chaude de l'été. Si les populations d'insectes nuisibles dépassent les

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
			seuils établis par les spécialistes de la pomme de terre régionaux, appliquer un insecticide foliaire recommandé dont le mode d'action diffère de celui de l'insecticide systémique ALIAS 240 SC.
	Doryphore de la pomme de terre, pucerons (y compris les pucerons verts du pêcher, les pucerons du nerprun, les pucerons de la digitale et les pucerons de la pomme de terre), cicadelle de la pomme de terre, altise de la pomme de terre	Traitement des plantons 26 à 39 mL par 100 kg de plantons	• N'appliquer que dans les endroits offrant une ventilation appropriée ou dont l'équipement permet d'éliminer le brouillard de pulvérisation et les poussières. • Afin d'empêcher toute perte de liquide, appliquer la dose indiquée en bouillie diluée pulvérisée sur les plantons au moyen d'un système de pulvérisation fermé muni d'écrans. • Ne pas dépasser une dilution de 3 parties d'eau pour une partie d'insecticide systémique ALIAS 240 SC. Agiter ou brasser la bouillie au besoin. • Pour obtenir une suppression optimale des insectes, il faut assurer une bonne couverture du planton. • La durée de la suppression varie en fonction de la dose utilisée. Consulter le conseiller agricole, le représentant MANA ou le détaillant pour obtenir les données pertinentes à votre région. La dose supérieure d'insecticide systémique ALIAS 240 SC est recommandée lorsqu'une suppression prolongée est nécessaire. • L'insecticide systémique ALIAS 240 SC supprime les altises de la pomme de terre adultes hivernantes en début de saison. • Dans le cadre de la coupe et du traitement des plantons, on recommande l'application d'un ingrédient inerte absorbant ou d'un fongicide homologué pour le traitement des plantons de pommes de terre. • Planter les plantons dès que possible après la coupe et le traitement. • Éviter l'exposition prolongée au soleil des plantons traités avec l'insecticide systémique ALIAS 240 SC. Ne pas utiliser les plantons traités comme nourriture humaine ou animale, ou comme fourrage. • Ne faire aucune application ultérieure d'imidaclopride, c.-à-d., d'insecticide systémique ALIAS 240 SC ou d'un autre insecticide du groupe 4, dans le sillon de semis ou sur le feuillage lorsque les plantons ont été traités avec l'insecticide systémique ALIAS 240 SC. • Ne pas appliquer plus de 1,165 L d'insecticide systémique ALIAS 240 SC (0,280 kg de m.a.) par hectare par année. Ainsi, pour les densités de semis de plus de 2 985 kg de plantons/ha, il ne faut pas

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
			utiliser la dose supérieure (39 mL/100 kg de plantons). Pour les densités de semis de 2 985 à 4 480 kg de plantons/ha, s'assurer que la dose d'application ne dépasse pas 1 165 L/ha. La dose d'application inférieure (26 mL/100 kg) peut être utilisée pour les densités de semis atteignant 4 480 kg de plantons/ha. Ne pas utiliser cette méthode d'application pour les densités de semis supérieures à 4 480 kg de plantons/ha.
	Doryphore de la pomme de terre, pucerons (y compris les pucerons verts du pêcher, les pucerons du nerprun, les pucerons de la digitale et les pucerons de la pomme de terre)	Application foliaire 200 mL par hectare	• Pour obtenir une suppression optimale, des insectes nuisibles, il faut assurer une bonne couverture foliaire. • Se reporter au manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés. • On peut effectuer jusqu'à deux (2) applications foliaires d'insecticide systémique ALIAS 240 SC par culture par saison. • Appliquer la dose indiquée lorsque le nombre d'insectes commence à augmenter, mais avant que ne s'établisse une population dommageable. Inspecter les champs et effectuer un nouveau traitement, au besoin. Pour assurer la suppression des pucerons, deux traitements effectués à au moins 7 jours d'intervalle peuvent s'avérer nécessaires. • Ne pas effectuer une application foliaire avec l'insecticide systémique ALIAS 240 SC après une application au sol ou un traitement des plantons avec l'insecticide systémique ALIAS 240 SC sur la même culture. • Attendre au moins 7 jours entre la dernière application d'insecticide systémique ALIAS 240 SC et la récolte.
Tomates (de plein champ) *Ontario, Québec, et Maritimes seulement*	Doryphore de la pomme de terre	Application au sol au repiquage 7 à 10 mL/100 m de rang Voir le tableau de conversion nº 1 pour le traitement en bande, selon les divers espacements entre les planches (rangs)	• Appliquer la dose indiquée dans le sillon au moment du repiquage. • Le traitement peut être effectué à même l'eau du repiquage ou à l'aide d'un pulvérisateur réglé exclusivement pour l'application de l'insecticide systémique ALIAS 240 SC. La pulvérisation doit être dirigée vers la zone des racines. • La durée de la suppression dépend de la dose d'application. Utiliser la dose élevée lorsqu'on prévoit, au moment du repiquage, un niveau d'infestation fort ou continu. • Ne pas effectuer plus d'un traitement au sol par saison. • Ne pas effectuer une application foliaire après une application au sol.

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
		Application foliaire 200 mL/ha	• Pour obtenir une suppression optimale, il faut assurer une bonne couverture foliaire. • Pour de meilleurs résultats, traiter avant qu'une population dommageable ne soit établie. • On peut effectuer jusqu'à deux (2) applications foliaires d'insecticide systémique ALIAS 240 SC par saison. • Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide systémique ALIAS 240 SC après une application au sol de l'insecticide systémique ALIAS 240 SC sur la même culture. • Attendre au moins 5 jours entre les applications foliaires, et au moins 7 jours entre le dernier traitement et la récolte.
Laitue de plein champ (pommée et en feuilles) *Colombie-Britannique, Ontario, Québec, Île du Prince Édward et Nouvelle-Écosse seulement*	Puceron de la laitue	Arrosage des alvéoles des plants à repiquer 10,2 mL par 1 000 plants	• Arroser chaque alvéole (plant) avant le repiquage. • Ajouter la dose indiquée dans suffisamment d'eau pour que l'insecticide systémique ALIAS 240 SC atteigne la zone des racines sans toutefois s'écouler de l'alvéole. • ATTENTION : Il faut porter des gants au moment du repiquage. • Ne pas effectuer plus d'une application d'insecticide systémique ALIAS 240 SC par saison dans le même champ. • Ne pas arroser les plants repiqués ou effectuer une application foliaire après l'arrosage des alvéoles. • Attendre au moins 21 jours entre l'application de l'insecticide systémique ALIAS 240 SC et la récolte.
		Application au sol – Arrosage des plants repiqués 650 mL/ha Voir le tableau de conversion nº 2 pour le traitement en bande, selon les divers espacements entre les rangs	• Effectuer un arrosage insecticide des plants repiqués. • Appliquer la dose indiquée dans 2 000 L/ha d'eau, en une bande étroite (jusqu'à 5 cm) directement sur le rang. • Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une bonne infiltration jusqu'à la zone des racines. • Effectuer un seul arrosage insecticide par saison dans le même champ. • Ne pas faire suivre un arrosage insecticide des plants repiqués d'une autre application d'insecticide systémique ALIAS 240 SC dans le même champ au cours de la même saison. • Attendre au moins 21 jours entre l'application de l'insecticide systémique ALIAS 240 SC et la récolte.
		Application foliaire 200 mL/ha	• Pour obtenir une suppression optimale, il faut assurer une bonne couverture foliaire. • Se reporter au manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés.

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
			• Deux applications foliaires peuvent être effectuées sur une culture de laitue de plein champ; Jusqu'à deux applications foliaires par saison sont permises dans le même champ. • Ne pas effectuer une application foliaire avec l'insecticide systémique ALIAS 240 SC après une application au sol (arrosage des plants repiqués, arrosage des alvéoles des plants à repiquer) sur la même culture. • Attendre au moins 7 jours entre la dernière application d'insecticide systémique ALIAS 240 SC et la récolte.
Groupe de cultures 5 : Brocoli, brocoli de Chine (borécole), rappini, choux de Bruxelles, chou, chou chinois (pakchoï), chou de Chine (pé-tsaï), moutarde joncée (gaï-choï), chou-fleur, chou brocoli, chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza	Pucerons (y compris pucerons du chou, pucerons verts du pêcher, pucerons du navet)	Épandage en bandes latérales (injection dans le sol) 730 mL à l'hectare	TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT • Appliquer lorsque les plants sont établis. • Épandage en bandes latérales par injection dans le sol à une profondeur de 2,5 cm ou plus et en deçà de 5 à 10 cm du côté de chaque rang. • Appliquer en utilisant un volume d'eau suffisant pour assurer une application uniforme. • Faire une application par saison. • Respecter un délai d'attente avant récolte (DAAR) de 21 jours.
		Application foliaire 200 mL à l'hectare	TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT • Ajouter suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture et ainsi obtenir un degré de suppression approprié. • Appliquer lorsque les seuils économiques indiquent que le traitement est nécessaire. • Jusqu'à 2 applications par saison; ne pas effectuer une application foliaire après l'épandage en bandes latérales. • Prévoir au moins 7 jours entre les applications. • Respecter un délai d'attente avant récolte (DAAR) de 7 jours.

TABLEAU DE CONVERSION N^{o} 1 : TRAITEMENT EN BANDE

Espacement entre les planches (rangs) : cm (pouces)	76 (30)	152 (60)	152 (60)	168 (66)
Rangs par planche	Simple	Simple	Double	Double

Dose inférieure : mL/100 mètre de rang (mL/ha)	7 (920)	7 (460)	7 (920)	7 (835)
Dose supérieure : mL/100 mètre de rang (L/ha)	10 (1,3)	10 (0,66)	10 (1,3)	10 (1,2)

TABLEAU DE CONVERSION N^{o} 2 : TRAITEMENT EN BANDE SELON LES RANGS

	Dose en mL/1 000 m de rang selon un espacement entre les rangs de :				
Dose/ha	30 cm (12 pouces)	35 cm (14 pouces)	40 cm (16 pouces)	45 cm (18 pouces)	50 cm (20 pouces)
650 mL/ha	19,5	22,8	26	29,3	32,5

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – FRUITS			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC**	REMARQUES
Pomme	Traitements de postfloraison Puceron vert du pommier Puceron rose du pommier Punaise de la molène Mineuse des feuilles* Cicadelle blanche du pommier	 230 mL/ha 380 mL/ha 200 mL/ha	• Lorsque la pollinisation est terminée et que les abeilles ont été retirées du verger, appliquer la dose indiquée en bouillie diluée ou en pulvérisation foliaire concentrée, au besoin. • Pour obtenir une suppression optimale, il faut assurer une bonne couverture foliaire. • On peut effectuer jusqu'à deux (2) applications foliaires d'insecticide systémique ALIAS 240 SC par saison. • Attendre au moins 7 jours entre le dernier traitement et la récolte.
*Pour supprimer la mineuse des feuilles de première génération, effectuer le premier traitement dès que la pollinisation est terminée et que les abeilles ont été retirées du verger. Pour une suppression optimale de la mineuse des feuilles effectuer le traitement le plus tôt possible. Pour la mineuse des feuilles de deuxième génération, appliquer le produit tôt pendant la période de vol des adultes afin d'obtenir une suppression optimale des œufs et des premiers stades larvaires. Un deuxième traitement peut s'avérer nécessaire 10 jours plus tard si la population est toujours élevée ou si les générations se chevauchent. Un seul traitement peut ne produire qu'une répression des insectes nuisibles. L'insecticide systémique ALIAS 240 SC ne supprime pas les insectes aux derniers stades larvaires. L'usage répété des autres insecticides a permis à la mineuse des feuilles de développer une résistance. Comme pour tout autre insecticide, il faut se conformer aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la région lorsqu'on utilise l'insecticide systémique ALIAS 240 SC.			
Pêche Nectarine	Traitements de postfloraison :	230 mL/ha	TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT (y compris l'utilisation d'un pulvérisateur à jet porté).

	Pucerons (y compris pucerons verts du pêcher)		• Appliquer la dose indiquée sous forme de pulvérisation foliaire après la pollinisation et le retrait des abeilles du verger. • Surveiller les populations de pucerons. Consulter les directives provinciales et les spécialistes agricoles de la région. • Pour une suppression optimale, une couverture complète et uniforme du feuillage est nécessaire. • Appliquer dans un volume de pulvérisation minimum de 500 L d'eau par hectare. Voir le manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages appropriés. • Inspecter les champs et faire un nouveau traitement, au besoin. • Un maximum de deux (2) applications foliaires d'insecticide systémique en suspension aqueuse ALIAS 240 EC peuvent être faites par culture par année. • Attendre au moins 7 jours entre les traitements. • Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
Cerises, aigres et douces *Colombie-Britannique et Ontario seulement*	Traitements de postfloraison : Trypète occidentale des cerises, trypète noire des cerises	233 mL/ha	• Vérifier la présence d'adultes de la trypète des cerises et effectuer une application foliaire dans les 6 jours suivant l'apparition des premières trypètes. • Pour obtenir une suppression optimale, il faut assurer une bonne couverture foliaire. • Consulter les directives provinciales et les spécialistes agricoles de la région. • On peut effectuer jusqu'à cinq (5) applications foliaires d'insecticide systémique ALIAS 240 SC par culture par année. • Attendre au moins 10 jours entre les traitements. • Ne pas traiter dans les 10 jours avant la récolte.
**C'est la taille des arbres et leur frondaison qui permet de déterminer la quantité d'insecticide systémique ALIAS 240 SC nécessaire par hectare. La dose tient compte d'une norme de 3 000 litres de solution de pulvérisation diluée par hectare pour les arbres de taille moyenne (4,5 à 5,5 m de hauteur). Pour calculer la dose requise pour supprimer les pucerons sur un hectare de petits pommiers, par exemple, multiplier 77 mL d'insecticide systémique ALIAS 240 SC par le nombre de milliers de litres de solution de pulvérisation nécessaire pour assurer le mouillage complet des feuilles sans provoquer de ruissellement. Pour les solutions concentrées, appliquer la même quantité de produit par hectare que pour la bouillie diluée, selon la taille des arbres et leur frondaison.			

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR CONNAÎTRE LES UTILISATIONS SPÉCIALES INDIQUÉES (CI-DESSUS) : Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Makhteshim Agan of North America Inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Makhteshim Agan of North America Inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la résistance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-dessous. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent Makhteshim Agan of North America Inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et (ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – FRUITS ET LÉGUMES

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
Bleuets en corymbe *Colombie-Britannique seulement*	Puceron du bleuet (*Ericaphis fimbriata*) et autres pucerons connus comme étant des vecteurs du virus de la brunissure nécrotique du bleuet	175 mL de produit/ha	TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT • Effectuer une application foliaire dans les champs où le virus de la brunissure nécrotique du bleuet représente un problème potentiel. **Période d'application :** • Effectuer un traitement de postfloraison lorsque les abeilles ont été retirées des lieux. • Surveiller la présence de pucerons et effectuer une application foliaire lorsque la population de pucerons devient plus dense, mais avant l'apparition des pucerons ailés. Consulter les directives provinciales et les spécialistes agricoles de la région. • Pour obtenir une suppression optimale, appliquer le produit dans suffisamment d'eau pour permettre une bonne couverture foliaire (jusqu'à 1 000 L de solution/ha). • On peut effectuer jusqu'à deux (2) applications foliaires d'insecticide systémique ALIAS 240 SC par culture par année. • Attendre au moins 7 à 10 jours entre les traitements. • Ne pas appliquer dans les 14 jours avant la récolte.
Choux de Bruxelles	Pucerons verts du pêcher, pucerons du chou	Épandage en bandes latérales (injection dans le sol) 730 mL/ha	• Effectuer une application par saison. • Respecter un délai de 21 jours entre le traitement et la récolte. • Appliquer en utilisant un volume d'eau suffisamment pour assurer une application uniforme. • Injecter à une profondeur de 2,5 cm ou plus, et en deçà de 5 à 10 cm du côté de chaque rang. • Traiter lorsque les plants sont établis. • Ne pas effectuer une application foliaire après une application au sol.
		Application foliaire	• Effectuer jusqu'à 2 applications par saison. • Respecter un délai de 7 jours entre le traitement et la récolte.

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – FRUITS ET LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
		200 mL/ha	• Ajouter suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture et obtenir un niveau de suppression approprié. • Traiter lorsque les seuils économiques indiquent que le traitement s'avère nécessaire. • S'il faut effectuer un deuxième traitement pour supprimer les pucerons, prévoir au moins 7 jours entre les traitements. • Ne pas effectuer une application foliaire après une application au sol.
Aubergine	Doryphore de la pomme de terre	Application au sol à la transplantation 7 à 10 mL/100 m de rang	• Appliquer la dose indiquée dans la raie de semis au moment de la transplantation. • On peut effectuer le traitement à même l'eau de transplantation ou en bandes sur le rang à l'aide d'un pulvérisateur réglé exclusivement pour l'application de l'insecticide systémique ALIAS 240 SC. La pulvérisation doit être dirigée dans la rhizosphère (zone des racines). • La durée de la suppression varie en fonction de la dose utilisée. Utiliser la dose supérieure lorsqu'on prévoit, au moment de la transplantation, une pression forte ou continuelle exercée par les insectes nuisibles. • Ne pas effectuer plus d'une application au sol par saison. • Respecter un délai d'au moins 70 jours entre le traitement avec l'insecticide systémique ALIAS 240 SC et la récolte. • Ne pas effectuer une application foliaire après une application au sol.
		Application foliaire 200 mL/ha	• Pour obtenir une suppression optimale, il faut assurer une bonne couverture foliaire. • Se reporter au manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés. • Appliquer après le repiquage selon les résultats du dépistage. • Pour de meilleurs résultats, appliquer avant que ne s'établisse une population. • Au total, on peut effectuer jusqu'à deux (2) applications foliaires d'insecticide systémique ALIAS 240 SC par saison. • Attendre au moins 5 jours entre les applications foliaires, et au moins 7 jours entre le dernier traitement et la récolte. • Ne pas effectuer une application foliaire d'insecticide systémique ALIAS 240 SC après une application au

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – FRUITS ET LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
			sol d'insecticide systémique ALIAS 240 SC sur la même culture.

TRAITEMENT DANS LES CHAMPS DE BLEUETS EN CORYMBE : On peut utiliser l'insecticide systémique ALIAS 240 SC pour réduire les populations de larves du hanneton européen et du scarabée japonais qui habitent dans le sol dans les champs de bleuets en corymbe. L'activité résiduelle du principe actif dans l'insecticide systémique ALIAS 240 SC suffit pour permettre d'effectuer le traitement avant la ponte par les insectes nuisibles ciblés. Il faut surveiller le site, étudier les données ou expériences antérieures, examiner les insectes adultes piégés au cours de la saison actuelle ou se fier à d'autres méthodes pour déterminer la nécessité et la période du traitement. Le traitement doit être effectué tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ravageurs ciblés, et suivi d'une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm sur le gazon) pour aider à la matière active à s'infiltrer jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm sur le gazon). Éviter le ruissellement de l'eau d'irrigation ou la formation de flaques après le traitement. Afin d'assurer une bonne distribution du principe actif, la zone traitée doit être telle que l'eau d'irrigation peut pénétrer verticalement dans le sol. Éviter d'appliquer l'insecticide systémique ALIAS 240 SC sur les zones gorgées ou saturées d'eau puisque le principe actif ne pourra pas pénétrer dans la rhizosphère de la plante.

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – BLEUETS EN CORYMBE			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
Bleuets en corymbe *Ontario et Québec seulement*	Larves du scarabée japonais et du hanneton européen	Application au sol – Arrosage des plants repiqués 1,2 L/ha	TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT • Appliquer sur le sol, autour et sous les buissons de bleuets, et sur les rangs recouverts d'herbe, le milieu des rangs, les voies de passage, les promontoires et tout autour des autres surfaces herbeuses dans le champ de bleuets. • Traiter tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés. • Appliquer dans 200 L d'eau par hectare. • Ne pas traiter lorsqu'il y a risque de pluie dans les 48 heures. • Il faut effectuer une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm sur le gazon) dans les 24 heures suivant le traitement pour que la matière active s'infiltre jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm sur le gazon). • Éviter de tondre l'herbe après l'irrigation afin de ne pas altérer l'uniformité de l'application.

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – BLEUETS EN CORYMBE			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
			• NE PAS appliquer l'insecticide systémique ALIAS 240 SC lorsque les bleuets sont en fleurs. • Appliquer l'insecticide systémique ALIAS 240 SC une fois par année seulement, conformément aux instructions figurant sur l'étiquette. • Ne pas traiter dans les 14 jours avant la récolte des bleuets.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR CONNAÎTRE LES UTILISATIONS SPÉCIALES INDIQUÉES (CI-DESSUS) : Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Makhteshim Agan of North America Inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Makhteshim Agan of North America Inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la résistance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-dessous. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent Makhteshim Agan of North America Inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et (ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – FRUITS ET LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
Amélanchier	Puceron lanigère de l'orme (répression seulement) Puceron lanigère du pommier (répression seulement)	Application au sol – Arrosage des plants repiqués 0,125 mL par plant	TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT • La nécessité et la période de l'application doivent s'appuyer sur un dépistage du site, sur des expériences ou des dossiers antérieurs, sur la prise au piège de sujets adultes au cours de la saison ou sur d'autres méthodes. • Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent activement. • Appliquer lorsque 75 à 100 % de la migration des pucerons en provenance de l'orme vers l'amélanchier soit complétée (du début à la mi-juillet). • Appliquer sur la base des arbustes en tant que pulvérisation de surface sur bande étroite, sur la largeur du collet des racines, dans 200 L d'eau par hectare. • Éviter d'appliquer dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes. • Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm) doit se faire immédiatement (maximum 24 heures) suivant

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – FRUITS ET LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
			l'application afin que la matière active s'infiltre jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm). • La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active. • Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application. • Appliquer l'insecticide systémique ALIAS 240 SC une fois par année seulement. • Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.
Sous-groupe de culture 13-A : Mûres et framboises (y compris mûre sauvage; framboisier, rouge et noir; framboisier sauvage; mûre de Logan; cultivars et/ou hybrides de ces végétaux)	Traitements de postfloraison : Pucerons Cicadelles (répression seulement) Anneleur du framboisier, agrile du framboisier (répression seulement)	Application foliaire 175 mL/ha 175 mL/ha 467 mL/ha	TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT • Faire jusqu'à 3 applications par saison dans 300 L d'eau, sous forme de pulvérisation foliaire. • Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent activement. • Pour la répression des anneleurs, appliquer lorsque les signes d'activité de ces derniers sont notés (bouts de tiges fanés, gonflement près de la base des tiges, présence des œufs dans des fentes sur la base des tiges). • Si des traitements multiples sont nécessaires, attendre au moins 7 jours entre les traitements. • Ne pas traiter dans les 4 jours précédant la récolte des mûres et framboises.
	Réduction de populations de vers blancs (larves du hanneton européen)	Application au sol – Arrosage des plants repiqués 1,2 L/ha	TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT • Appliquer sur le sol et autour et en dessous des buissons de petits fruits, les promontoires et les autres surfaces herbeuses dans le champ de petit fruits et tout autour. • La nécessité et la période de l'application doivent s'appuyer sur un dépistage du site, sur des expériences ou des dossiers antérieurs, sur la prise au piège de sujets adultes au cours de la saison ou sur d'autres méthodes. • Appliquer tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés. • Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent activement. • Appliquer dans 200 L d'eau par hectare. • Éviter d'appliquer dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes. • Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm) doit se faire immédiatement (maximum 24 heures) suivant

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – FRUITS ET LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
			l'application afin que la matière active s'infiltre jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm). • La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active. • Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application. • Éviter de tondre l'herbe jusqu'après que l'irrigation ait eu lieu afin de ne pas altérer l'uniformité de l'application. • Appliquer l'insecticide systémique ALIAS 240 SC une fois par année seulement. • Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte des mûres et framboises.
Patate douce Ontario et Québec seulement	Réduction de populations de larves du hanneton européen	Application au sol – Arrosage des plants repiqués 1,2 L/ha	TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT • Appliquer sur les rangs de patates, les promontoires et les autres surfaces herbeuses autour le champ de patates. • Pour assurer une pénétration adéquate dans le sol, faire une seule application au sol par bassinage après le repiquage et avant que les feuilles des patates douces ne couvrent plus de 25 % de la planche de culture. Appliquer tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés. • Appliquer dans 200 L d'eau par hectare. • Éviter d'appliquer dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes. • Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm) doit se faire immédiatement (maximum 24 heures) suivant l'application afin que la matière active s'infiltre jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm). • La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active. • Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application. • Éviter de tondre l'herbe après l'irrigation afin de ne pas altérer l'uniformité de l'application. • NE PAS appliquer l'insecticide systémique ALIAS 240 SC lorsque les patates douces sont en fleurs. • Appliquer l'insecticide systémique ALIAS 240 SC une fois par année seulement. • Ne pas appliquer dans les 125 jours précédant la

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – FRUITS ET LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
			récolte des patates douces.
Ginseng	Réduction de populations de larves du hanneton européen	Application au sol 1,2 L/ha	TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT • La nécessité et la période de l'application doivent s'appuyer sur un contrôle du site, sur des expériences ou des dossiers antérieurs, sur la prise au piège de sujets adultes au cours de la saison ou sur d'autres méthodes. • Appliquer sur les lits semence de ginseng nouvellement ensemencées, avant que le paillis soit déposé. • Appliquer tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés. • Appliquer dans 200 L d'eau par hectare. • Éviter d'appliquer dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes. • Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm) doit se faire immédiatement (maximum 24 heures) suivant l'application afin que la matière active s'infiltre jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm). • La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active. • Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application. • Appliquer l'insecticide systémique ALIAS 240 SC une fois par vie de jardin du ginseng seulement. • Attendre 3 années entre l'application de l'insecticide systémique ALIAS 240 SC et la récolte.
Groupe de cultures 9 : Melon à confire, melon brodé, melon d'eau, courge d'été et d'hiver, citrouille, concombre, chayotte (fruit), pastèque de chine, concombre à mariner,	Chrysomèle du concombre	Application au sol 18 mL par 100 m de rang Utiliser jusqu'à 1,165 L/ha (voir le tableau de conversion nº 3 des espacements courants entre les rangs)	APPLICATION AU SOL SEULEMENT • L'insecticide systémique ALIAS 240 SC supprime les populations de chrysomèles du concombre en début de saison sur les curcubitacées semées sur place ou transplantées. • Appliquer la dose prescrite d'insecticide systémique ALIAS 240 SC selon l'une des méthodes suivantes : • Jet dans le sillon dirigé sur les semences ou en dessous. Appliquer dans 200 L d'eau par hectare; • Jet de surface étroit (5 cm ou moins) en bandes sur la ligne de semences durant le semis dans 200 L d'eau et incorporer à une profondeur de 2,5 à 4 cm (1 à 1½") avec irrigation suffisante. Irrigation suffisante (5 à 10 mm) doit se faire dans les 24 heures suivant l'application afin que la matière active s'infiltre jusqu'aux racines mais éviter

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – FRUITS ET LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
courge comestible, momordique ssp. cultivé au Manitoba, en Ontario, au Québec et dans les provinces maritimes			l'arrosage excessif (plus de 20 mm). • Traitement des semences ou des plants repiqués établis, par mouillage du pied après le semis ou par mouillage des poquets; utiliser des volumes d'eau plus élevés, suffisants pour bien mouiller le sol. • Pour l'épandage en bandes latérales, sous la surface, des deux côtés de chaque rang de semences ou de plants repiqués établis; appliquer dans 200 L d'eau par hectare.
		Application dans l'eau de transplantation* 25 mL par 1 000 plants	Appliquer la dose indiquée dans le trou de plantation juste avant ou au moment de la transplantation. • Appliquer la dose indiquée dans 150 mL d'eau d'ensemencement. • *Ne pas utiliser cette méthode d'application sur les concombres à mariner.
Attendre au moins 21 jours entre la dernière application d'insecticide systémique ALIAS 240 SC et la récolte. • Ne pas appliquer plus d'une fois par saison. • Ne pas appliquer plus de 1,165 L d'insecticide systémique ALIAS 240 SC (0,280 kg m.a.) par hectare par saison de croissance. • Inspecter souvent les champs de curcubitacées, surtout durant la période la plus chaude de la saison. Si les populations de chrysomèles du concombre dépassent les seuils établis par les spécialistes de la région, appliquer un insecticide foliaire. Ne pas utiliser un insecticide du groupe 4 pour effectuer une application foliaire après une application au sol de l'insecticide systémique ALIAS 240 SC.			

TABLEAU DE CONVERSION Nº 3 DES ESPACEMENTS COURANTS ENTRE LES RANGS

Espacement entre les rangs en cm (po) :	155 (61)	183 (72)	213 (84)	244 (96)
Dose mL/100 m de rang (L/ha) :	18 (1.16)	18 (0.98)	18 (0.85)	18 (0.74)

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – FRUITS ET LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
Fraises	Puceron du fraisier	Traitement du sol par trempage 850 mL à 1,3 L/ha	TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT • Appliquer sur les plants de fraises établis. • Appliquer la dose d'insecticide systémique ALIAS 240 SC indiquée lorsque les plantes commencent à pousser au printemps.

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – FRUITS ET LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE d'insecticide systémique ALIAS 240 SC	REMARQUES
			• Les populations de pucerons peuvent être très basses, mais un traitement avant la formation et la dispersion de pucerons ailés est néanmoins nécessaire. • Ne pas appliquer immédiatement avant le débourrement, durant la floraison ni lorsque les abeilles butinent activement. • Appliquer la dose indiquée dans 2 000 L/ha d'eau comme traitement de surface en bandes directement sur le rang. Il doit y avoir suffisamment d'eau dans la bouille pour assurer que le produit soit incorporé dans les racines. • La dose utilisée affecte la durée de la suppression. Utiliser les doses supérieures lorsqu'il peut y avoir des infestations plus tard dans le développement de la culture ou lorsqu'il y a une pression continue par les ravageurs. • Attendre au moins 30 jours entre la dernière application d'insecticide systémique ALIAS 240 SC et la récolte. • Ne pas appliquer plus d'une fois par saison. • Procéder fréquemment à un dépistage des champs de fraises, surtout durant la partie plus chaude de la saison; lorsque les populations de pucerons dépassent le seuil établi par les spécialistes en vulgarisation locaux, appliquer un insecticide foliaire recommandé dont le mode d'action est différent de l'insecticide systémique ALIAS 240 SC.

MISES EN GARDE :
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Les opérateurs antiparasitaires et autres préposés à la manutention doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussures et des chaussettes. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Ce produit ne contient aucun colorant. Il faut ajouter un colorant approprié lorsque le produit est appliqué sur des plantons. La réglementation relative à la Loi sur les semences doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit comme traitement de semences.

Système de transfert : Contenants de plus de 18 litres : Utiliser un système de transfert fermé qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :
Empêcher le produit de s'infiltrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs et autres systèmes aquatiques. Ne pas contaminer les plans d'eau au moment de l'élimination des eaux de rinçage de l'équipement. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ni le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans les zones à traiter. Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ce produit est toxique pour les oiseaux. Éliminer tout excès de produit et tout planton traité déversé en les recouvrant de terre ou en les incorporant au sol. Les plantons qui restent doivent être semés en double autour de la tournière, ou enterrés loin des sources d'eau, tels que les lacs, les cours d'eau, les étangs ou autre systèmes aquatiques. Appliquer ce produit conformément au mode d'emploi sur l'étiquette seulement.

PREMIERS SOINS :
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec, et de façon à empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais, et aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée.

ÉLIMINATION : Ne pas contaminer l'eau et la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

CONTENANT RECYCLABLE : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

®ALIAS est une marque déposée de Makhteshim Agan of North America Inc.